

Monsieur Serge GUILLAUME
Trésorier du C.B.F.
" Le Bruck"
07200 LABEGUDE

à

Monsieur Bernard LAGNIE
Président par intérim du C.B.F.
37 allée Dou Rigau
Le Courcoussier Bas
83560 St Julien le Montagnier

Objet : Inscriptions au Concours Général Agricole 2006.

Monsieur le Président par intérim,

Voici les informations qui vous permettront de répondre au courrier de M. Mathias, **daté du 04/05/06**, qui m'accuse de ne pas avoir respecté la règle pour l'inscription des Bouviers des Flandres au Concours Général Agricole, notamment en ce qui concerne mon chien **Piccolo du Bas Vivarais** et **Rhèa de Beaumont de la Saye** à Mme Turpeau, mais il a aussi oublié de citer **Rumba des Hauts Marchés** à M. Delage-Stéphan, meilleur sujet en Campagne, **Yahno de la Génésis** à M. Claude Lefranc, meilleur sujet en ring 3 après Paco des tourbières d'Alliacum à M. Chorin qui a décliné l'invitation, **Ramnon du Clos du Bruaysis** à M. Pascal Hecquet, meilleur sujet en Mondioring 3. Ces informations, avec le résultat final, ont été publiées sur notre site www.club-du-bouvier-des-flandres.net à l'issue du C.G.A.

En premier lieu il faudrait lui demander, comment cela se fait-il que la circulaire du 20/06/05 dont il fait référence, n'ait pas été communiquée au nouveau Bureau ? Quel en est le contenu intégral ? A qui incombe cette responsabilité ? car c'est à l'occasion de l'étonnement de M. Varlet de ne pas avoir reçu d'engagement de Bouviers des Flandres au C.G.A que le **Président Midi** a pris conscience de cette lacune et qu'il **m'a chargé**, faute de temps, à la mi-novembre, **de prendre tous les contacts nécessaires avec les intéressés et de transmettre les feuilles d'engagement par mail à la S.C.C, sous 3 jours maximum. Ce que j'ai fait en respectant le règlement du Concours Général Agricole dont je vous joins photocopie.** que les membres du comité ont pu lire lors de notre dernière réunion du 13 mai, leur prouvant ainsi ma bonne foi.

Les écrits diffamatoires de M.Mathias qui m'accusent de m'être servi du club à des fins personnels pour faire de la publicité à des chiens non présents à la N.E. (sic) dont le mien, Piccolo du Bas Vivarais, alimente une polémique qui ne sert pas la cause du Bouvier, ce qui ne semble pas le préoccuper, son objectif principal étant de discréditer par la calomnie les personnes qui lui ont reproché, à juste titre, ses infractions à nos statuts et règlement intérieur. La mise en cause du dernier président démissionnaire, M. Midi, et du Bureau, concernant une publicité parue à notre insu dans la revue "Chiens 2000", révèle le degré de fiabilité des informations publiées par M. Mathias sur son site, probablement d'ailleurs avec l'ordinateur du C.B.F. qu'il aurait dû restituer après la parution du bulletin d'information de décembre. Malgré les deux courriers recommandés envoyés par le Président Midi au mois de février, il a refusé de le rendre au siège social ainsi que tout le matériel et les archives du club qu'il détient encore actuellement, à ma connaissance.

Cette nouvelle contravention aux statuts nuit gravement au fonctionnement du C.B.F. et prive nos membres du bulletin d'information qu'ils attendent, cet ordinateur ayant été acheté et confié à M. Mathias spécialement pour la rédaction des Bulletins d'information.

Quel bel esprit associatif pour un administrateur qui prétendait à la plus haute fonction et qui n'a, sûrement pas lui, de leçon à donner concernant le respect des règlements.

Il est tout de même regrettable que quelques personnes, toujours les mêmes, se prétendant passionnées du Bouvier aient perdu tout sens de l'honneur en ayant un comportement négatif.

Je pensais qu'il serait normal que l'on se réjouisse des bons résultats obtenus dans n'importe quel domaine que ce soit par nos Bouviers, même s'ils ne sont pas les nôtres !

En ce qui concerne les erreurs de saisie dans les revues SCC - "Vos Chiens Magazine", comment pourrais-je en être tenu responsable? Je ne suis rédacteur dans aucune de ces revues. Mme Turpeau a été avisée de cette erreur. Cela ne lui cause aucun souci.

Etant mis en cause en ma qualité de membre du comité mandaté par le Président pour m'acquitter d'une tâche au service du C.B.F, dans un premier temps, j'adresse un courrier à M. Mathias, dont je transmets copie au service juridique de la CNIL, pour le mettre en demeure de faire paraître sur son site www.infos-bouvier-des-flandres.com, à la suite de l'information qu'il a qualifiée " IRREGULARITES AU SALON DE L'AGRICULTURE", mon droit de réponse à cette accusation sans fondement, pour une durée de quinze jours. Elle figure sur son site depuis le 02/05/06.

En cas de non exécution sous 3 jours, comme le prévoit la loi, je prendrai les dispositions qui s'imposent à l'égard de M. Mathias et vous demanderai de publier tous ces documents sur notre site internet.

PS: Quelle publicité ! L'élevage du Bas Vivarais n'a pas fait naître de chiots depuis 4 ans et il n'y en aura pas cette année.

Vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Président par intérim, l'expression de mes meilleures salutations cynophiles.

Fait à Labégude, le 22 mai 2006.